



Contact :

Julie Paumerie

Directrice de la BU RSE (A-CSR)

M + 33 6 73 06 42 02

[jpaumerie@investance-partners.com](mailto:jpaumerie@investance-partners.com)

# Newsletter

## RSE

Actualités du mois de mars 2025

### Sommaire

#### Actualités sectorielles : Banque, finance, assurances

- Les investissements alignés sur la taxonomie européenne en forte progression
- L'enseigne Carrefour mis en cause pour manquement au devoir de vigilance

#### Actualités réglementaires

- La France à +4°C : ce que le nouveau plan d'adaptation prévoit
- Une proposition de loi anti-fast fashion devant le Sénat

#### L'évènement du mois

- Entrée de la BU RSE dans 2 groupes de travail auprès de l'INR

#### Le saviez-vous ?

- Ressources de Philippe Bihouix et Vincent Perriot

## Actualités sectorielles

### Banque, finance, assurances

#### Les investissements alignés sur la taxonomie européenne en forte progression (+34%)

La Plateforme européenne sur la finance durable publie dans un rapport du 11 mars 2025 où elle analyse 2180 grandes entreprises cotées que : « Les chiffres récents sur les dépenses d'investissement alignées sur la taxonomie montrent qu'un verdissement [...] de l'économie de l'UE est en cours ».



Concrètement, c'est 250 milliards d'euros qui ont, en 2023, été alignés sur la taxonomie, soit une augmentation de 34% par rapport à l'année précédente. Ce sont les secteurs de l'électricité et l'automobile qui sont en tête. Pour autant, les investissements dans l'énergie renouvelable restent inférieurs de 30% aux besoins de l'UE pour atteindre ses objectifs en 2030.

Si ces chiffres restent encourageants, il ne faut pas oublier de souligner les disparités géographiques au sein de l'UE en terme de financement vert et de transition avec une Europe occidentale et du Nord en forte tête. De plus, les investissements dans la transition restent en dessous des besoins, déterminés à 7 ou 8% du PIB par la Commission. Dans le cadre du paquet Omnibus adopté par la Commission européenne il est donc intéressant de rappeler que les acquis de la taxonomie européenne ne sont pas à négliger, et sont, surtout, à préserver.

(Source : <https://www.aefinfo.fr/depeche/728332-les-investissements-alignes-sur-la-taxonomie-europeenne-en-forte-progression-en-2023-34> )

## L'enseigne Carrefour mis en cause pour manquement au devoir de vigilance

Les ONGs Bloom et Foodwatch ont annoncées le lundi 17 mars attaquer Carrefour en justice pour "manquement à son devoir de vigilance" dans sa filière thonière devant le Tribunal de Paris. Les demandes des associations concernent trois problématiques : la surexploitation des techniques de pêche employées, le respect des droits humains et enfin la contamination au mercure.

Cela ne date pas d'hier, car deux ans de dialogue ont préexisté dans le cadre de deux mises en demeure. Les ONGs avaient révélé une contamination généralisée du thon au mercure. Cette substance neurotoxique met à risque la santé des consommateurs ; pour l'OMS, elle est parmi les plus préoccupantes. Les limites posées par l'Union Européenne sont plus hautes pour le thon que pour les autres poissons, or ces requérants demandent à la grande surface de diviser ce taux par trois, l'abaissant à 0,3mg par kilo de poisson frais face au risque sanitaire conséquent.

La méthode de pêche des bateaux senneurs a aussi été attaquée. Utilisée de manière intensive, il y a de forte chance de sacrifier des espèces "sensibles" et donc la biodiversité. On doit aussi mentionner les atteintes aux Droits Humains à bord des bateaux thoniers, tels que le travail forcé, torture, malnutrition, violences sexuelles... Selon Héléna Vullierme, "40% des violations de droits humains de l'industrie de la pêche sont commises sur des navires thoniers".



Bloom a notamment publié un rapport nommé « Carrefour, le cynisme » dans lequel elle dénonce un "écart criant entre les grands discours de Carrefour et la réalité", un manque de transparence et d'engagement. En effet, le distributeur a été incapable de montrer l'absence de lien avec les fournisseurs accusés de ces abus. Cette accusation se fonde sur la loi n°2017-399 datant de 2017 sur le devoir de vigilance qui impose aux grandes entreprises de prendre des mesures pour prévenir les atteintes aux droits humains, à la santé et à l'environnement. Une obligation qui s'étend également aux filiales, sous traitants et fournisseurs. En l'espèce, la loi prévoit la mise en place d'un plan de vigilance par l'entreprise qui comprend une cartographie et évaluation des risques, des actions d'atténuation et de prévention des atteintes graves, un suivi et une évaluation de ces mesures et un mécanisme d'alerte et de signalements sur l'existence de ces risques.

En réponse à ces accusations, Carrefour a fermement contesté ces accusations et réaffirmé ses engagements en faveur d'une "pêche durable" dans un message à l'AFP, et également assuré avoir "stoppé tout approvisionnement en thon albacore pêché dans l'océan Indien".

Pour suivre l'affaire, rendez vous le 15 mai prochain pour la première audience.

(Source : <https://www.novethic.fr/economie-et-social/transformation-de-leconomie/devoir-vigilance-carrefour-attaque-justice-filiere-thoniere>)

# Actualités réglementaires

## La France à +4°C : ce que le nouveau plan d'adaptation prévoit

Le 10 mars dernier, la version finale du Plan national d'adaptation au changement climatique ou PNACC numéro 3 a été présenté. Après une consultation publique menée entre octobre et décembre 2024, la ministre de la Transition écologique a dévoilé les 52 mesures qui doivent éviter à la France les conséquences tragiques d'un réchauffement prévu à 4°C d'ici 2100. Ces actions concrètes ont vocation à adapter le territoire métropolitain et Outre-Mer aux canicules, inondations, sécheresses, retrait-gonflement des argiles, érosion, incendies de forêt ou encore perte de la biodiversité. L'idée est de protéger la population et de mettre en place la résilience de tout un pays. De manière non exhaustive, on peut citer une remise à niveau de notre système assurantiel, une renaturation des villes, une adaptation du tourisme ou encore un accompagnement du secteur de l'agriculture.

Le coût de ce réchauffement n'est pas simplement humain, mais aussi économique ; le ministère annonce en effet le nombre de 143 milliards sur la période 2020-2050. Au-delà, il est prévu la mise en place d'une véritable décentralisation de cette nouvelle culture du risque pour ajuster les décisions aux régions notamment, et donc aux réalités climatiques et géographiques de chaque territoire. Des objectifs ambitieux et concrets qui répondent aux risques du changement climatique mais qui demandent qu'on mette à leurs services les financements nécessaires, ce qui est loin d'être le cas. L'enjeu est désormais de donner à cette nouvelle trajectoire, ou TRACC, une valeur juridique pour rendre ce plan applicable et surtout coercitif pour l'Etat. Certains observateurs, comme l'Institut pour l'économie du climat (I4CE), souhaiteraient le voir inscrit dans la loi, mais à la suite de Notre Affaire à tous, cela semble peu probable.

(Source : <https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/gouvernement-lance-nouveau-plan-national-dadaptation-changement-climatique>)

## Une proposition de loi anti-fast fashion devant le Sénat le 19 mai prochain

Ce texte adopté à l'unanimité en Commission au Sénat le 19 mars vise à responsabiliser l'industrie textile en encadrant certaines pratiques commerciales polluantes. Adopté devant l'Assemblée nationale il y a un an déjà, la mesure doit être inscrite à l'ordre du jour et examinée par la seconde chambre avant l'été. La cible de ce texte : les enseignes de mode qui multiplient les collections à bas coûts aux dépens de l'environnement et parfois même des droits de l'Homme. Pour rappel, l'agence européenne pour l'environnement estime que l'industrie de la mode est responsable de 10% des émissions mondiales de CO2.

La proposition de loi établit une définition par seuil de nouveaux modèles mis en vente sur une durée déterminée, de manière à cibler avant tout les géants chinois, en préservant les entreprises européennes comme H&M et Zara. Si la loi prévoyait une interdiction pure et simple de la publicité, à l'instar de la loi Evin par exemple, par peur des remontrances de Bruxelles il est finalement prévu que la publicité soit accompagnée d'une information sur l'impact environnemental des produits. Pour finir, l'article 2 prévoit un malus financier modulable pour les producteurs de vêtements les plus polluants sur la base de critères de durabilité. Une pénalité qui doit être reversée aux entreprises les plus vertueuses de l'industrie textile.

(Source : <https://www.publicsenat.fr/actualites/economie/proposition-de-loi-anti-fast-fashion-en-commission-le-senat-resserre-le-dispositif-pour-mieux-cibler-les-geants-chinois-shein-et-temu>)

## En lien avec CSRD :

- Comment l'IA renforce les préjugés sexistes et ce que l'on peut faire pour y remédier : <https://lnkd.in/eKfzefkt>
- La CSRD, plus qu'un exercice de compliance : <https://lnkd.in/evgZ2u-u>
- Intégrité des écosystèmes et outils opérationnels : quelles applications pour les acteurs financiers ? : <https://urls.fr/7zUM-b>

# L'évènement du mois

## La BU RSE/ A-CSR entre dans le groupe de travail auprès de de l'INR

Dépuis plusieurs années, nous nous efforçons d'agir pour réduire notre impact numérique, en prenant des mesures concrètes et en sensibilisant nos équipes.

Mais nous voulions aller plus loin.

Nous avons donc choisi de rejoindre l'Institut du Numérique Responsable et de nous impliquer activement dans 2 groupes de travail stratégiques :

- GT RIA 31 : pour contribuer à une IA plus éthique et durable
- GT MOOC INR : pour participer à la refonte et l'actualisation de la formation INR, pour mieux outiller les entreprises face aux nouveaux enjeux du numérique responsable

L'objectif de l'INR est de réduire de 40% l'empreinte environnemental du numérique d'ici 2030.

S'engager, c'est avancer.  
Et c'est au cœur de notre ADN.

## Le saviez-vous ?



Dans la bande dessinée Ressources, Philippe Bihoux (spécialiste low-tech) et Vincent Perriot (dessinateur) explorent avec lucidité et humour les limites de notre modèle économique basé sur l'exploitation infinie des matières premières. Face à la raréfaction des ressources et aux illusions de l'hybris technologique, la BD invite à repenser notre rapport à la sobriété et aux low-tech. Un récit accessible et éclairant qui pose une question clé : comment construire un futur soutenable et souhaitable sans épuiser pour autant notre planète Gaia ?

*Nous vous retrouverons le mois prochain pour de nouvelles actualités.*